



Déclaration liminaire **CGT**
au Comité Social d'Administration Extraordinaire (CSA)
du 24 juillet 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

Nous sommes réunis cet après-midi pour la tenue d'un CSA central extraordinaire où nous est présenté un seul et unique point pour consultation :

L'attribution d'une prime d'intéressement à performance collective pour les agents de droit public

La CGT voit de manière positive l'évolution de la rémunération de fonctionnaire au sein de l'établissement, elle est au regret de constater que cela s'effectue par l'intermédiaire d'une nouvelle et énième prime, qui plus est, variable d'une année sur l'autre.

En effet, la rémunération par prime devient la règle au sein de l'établissement, sans prise en compte pour le calcul de la pension au moment du départ à la retraite et pour certains c'est la douche froide.

L'attribution de cette énième prime évoluera en fonction des critères suivants :

- 15% sur l'évolution des recettes domaniales
- 25% sur l'évolution des dépenses liées à la modernisation
- 15% sur l'évolution du taux d'accès à la formation
- 10% sur l'évolution d'accidentologie avec arrêt de travail
- 15% sur l'évolution de la disponibilité du réseau grand gabarit
- 10% sur l'évolution de la régénération du réseau
- 10% sur l'évolution du nombre d'apprentis au sein de l'établissement

La CGT espère que l'attribution de cette prime ne sera pas un moyen de faire pression sur les agents impactés par ces différentes missions.

De plus la CGT est surprise et trouve anormale que des critères tels que l'accidentologie, la régénération du réseau, qui sont des critères de sécurité pour les agents et les usagers, passent au second plan par rapport au développement de la modernisation et la formation.

Merci.

Vos élus CGT au CSA central.